



STRUCTURER LE PLAN D'ACTION

Le Contrat local de santé (CLS) est porté conjointement par la collectivité territoriale et l'Agence régionale de santé (ARS) qui l'appuie dans le déploiement de la démarche.

Du résultat du diagnostic à la fiche action, cette fiche a pour objet l'accompagnement de la collectivité dans la construction et la structuration du plan d'action du CLS.



Identifier les priorités à partir du diagnostic

Le diagnostic du territoire doit vous permettre d'identifier les forces et faiblesses. Ce résultat est issu de l'analyse des données disponibles mais aussi des besoins et constats exprimés par les acteurs locaux.

Exemple d'un résultat de diagnostic local sur un territoire X (extrait) :

Données statistiques (quantitatif)	l'indice de vieillissement est plus important que la moyenne nationale, le taux de personnes vivant seules également
Conclusions des groupes de travail (qualitatif)	les services à domicile précisent que les personnes vieillissantes sont isolées à domicile (renoncent à se déplacer pour pratiquer une activité)
Analyse des questionnaires (qualitatif)	les habitants ou représentants d'utilisateurs expriment le souhait de pouvoir se déplacer plus facilement

➡ **Dans cet exemple**, il ressort une problématique liée aux personnes les plus âgées, croisée avec une problématique liée aux déplacements. Il peut ainsi être priorisé de travailler sur ces thématiques. Elles peuvent être retenues sous l'angle « populationnel » (les séniors, les 60 ans et plus) ou sous l'angle thématique (la mobilité, la lutte contre l'isolement) **cf. Fiche pratique n°6 « Mener un diagnostic local ».**



Élaborer un plan d'action

1. Formulation des objectifs

Les objectifs découlent des grandes thématiques qui ont été priorisées. Ils doivent être organisés dans le but d'initier la structuration du futur plan d'action.

Ci-dessous, une proposition « d'arbre des objectifs ». La structuration comme la dénomination des objectifs peuvent être adaptés selon vos besoins.

Définir l'axe / thématique

Exemple : d'ici 2025, favoriser l'autonomie et le bien vieillir dans les territoires les plus ruraux de la collectivité.

 **Préciser :** la durée, le public et / ou le territoire



2. Rédaction des objectifs et réflexion sur les indicateurs d'évaluation

Pour **rédiger un objectif clair et évaluable** dès la phase de conception d'un projet, il est essentiel de suivre ces étapes :

1. **utiliser un verbe** qui exprime clairement ce que vous voulez accomplir tel que « renforcer, maintenir, diminuer, sensibiliser, organiser ... » ;
2. **identifier le facteur à modifier**, celui sur lequel vous souhaitez agir. Cela peut concerner la qualité de vie, l'accès à des services, les compétences d'une population ou de professionnels, la coordination entre acteurs, etc ;
3. **définir la population ciblée** par l'objectif (exemple, les habitants d'un territoire ou les professionnels travaillant dans un domaine spécifique...) ;
4. **fixer une date** à laquelle vous souhaitez atteindre cet objectif (exemple "d'ici 2025").

Lorsque vous rédigez un objectif, assurez-vous que chaque élément n'apparaît qu'une seule fois. Si un objectif comporte plusieurs éléments distincts, divisez-le en objectifs séparés. Il sera ainsi plus facile à évaluer.

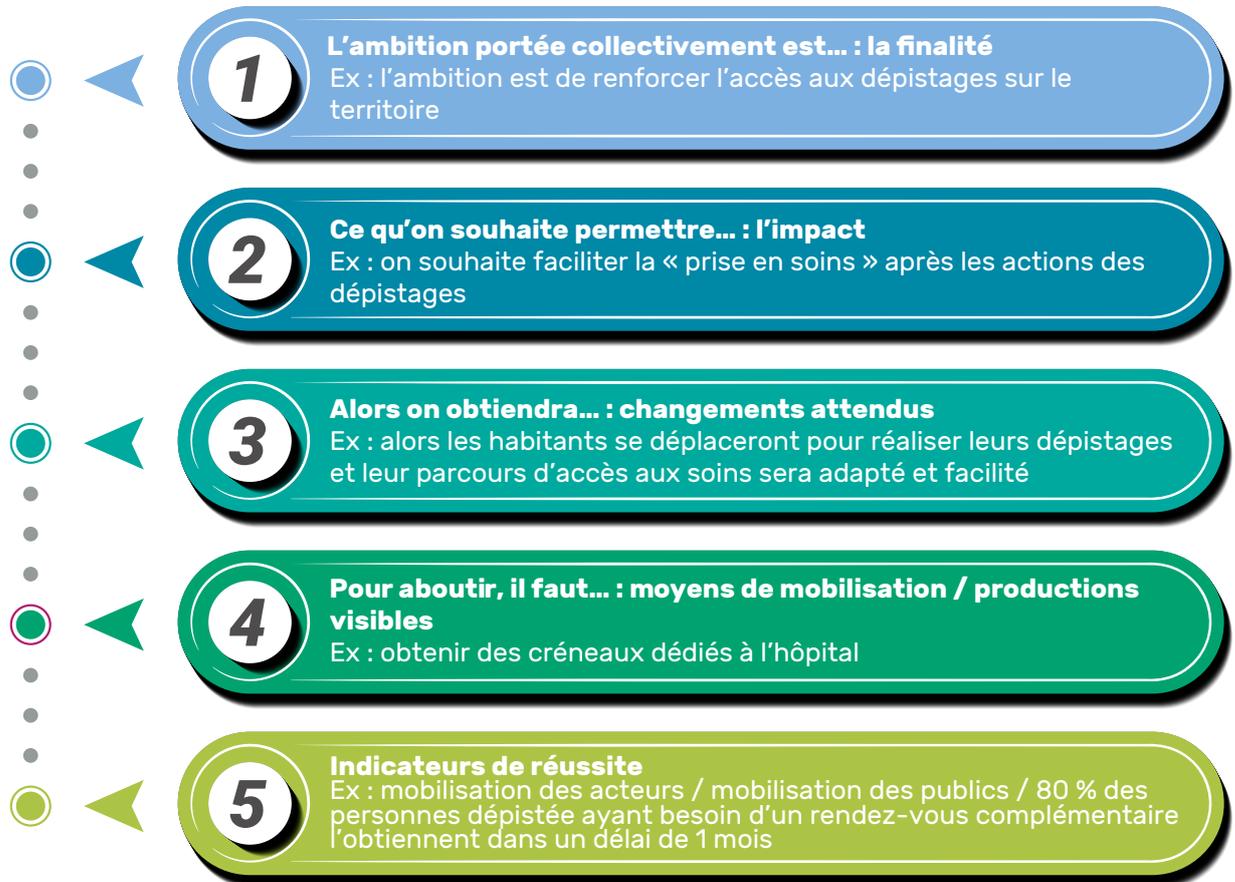
Pour **déterminer les actions**, il convient d'interroger :

- les activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- les indicateurs d'évaluation pour mesurer la mise en œuvre de l'action et l'atteinte de l'objectif auquel elle concourt (ex. : nombre de bénéficiaires, taux de satisfaction) ;
- les outils et méthodes utilisés pour la mise en œuvre et l'évaluation des actions.



3. Proposition de méthodologie et d'outils

a. Construire son plan d'action : **passer de l'objectif à l'action**



➡ Pour atteindre mon objectif, je passe par plusieurs étapes et différentes actions pour réussir à atteindre mon objectif

Exemples :

- Organisation d'un temps de concertation entre les professionnels de ville et le milieu hospitalier ou de forum santé / journée de dépistage ;
- ouverture de créneaux dédiés via une convention spécifique avec des spécialistes ;
- création d'outil de communication.

b. Constituer des groupes de travail : **passer de l'action à la mise en œuvre**

La constitution de groupes de travail sur les priorités validées par le Comité de pilotage (COFIL) se fait par approche thématique ou populationnelle. Les participants aux groupes de travail échangent et proposent des solutions concrètes aux besoins identifiés. Un ensemble d'actions identifiées peut être proposé aux acteurs qui sont sollicités pour les prioriser **cf. Fiche pratique n°3 « Gouvernance et coordination »**.

En termes de technique d'animation : il peut être utile de partir du diagnostic et de son analyse (rappeler les constats) et d'utiliser le **modèle régional de fiche action** pour vous guider (à retrouver ci-après).





Utiliser le modèle de fiche action

La fiche action a pour principal objectif de guider le pilote dans la mise en œuvre de l'action. Des définitions et des exemples sont proposés pour illustrations (ces propositions sont modifiables, ajustables selon les besoins).

Une fiche action CLS doit comporter les éléments suivants :

- **l'axe et l'objectif** auxquels se réfère la fiche action ;
- les **éléments de contexte** issus du diagnostic ;
- la **description** de l'action ;
- le **pilote** de l'action ;
- l'articulation avec les autres dispositifs et notamment ceux en lien avec la politique de la ville ;
- les indicateurs et outils qui permettront de recueillir les données évaluatives.

Cf. Fiche pratique n°8 « Indicateurs d'évaluation et démarche évaluative d'un CLS ».



→ **Axe / Thématique**
Intitulé **Incontournable**

Objectif principal / enjeu n°	Objectif général à atteindre
Objectif spécifique n°	Quels moyens pour atteindre l'objectif général

→ **Objectif opérationnel / Fiche Action n°**
Intitulé

Action nouvelle / Action préexistante (au CLS) reconduite (si renouvellement CLS) *Facultatif*

A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	Incontournable
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articule-t-elle ?	Le cas échéant
Objectif général de l'action	Incontournable Que cherche-t-on à faire et à obtenir par cette action ?
Descriptif des actions	Incontournable Décrire les actions à mener
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Incontournable <u>Exemples :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : mettre en place un groupe de travail avec les acteurs du territoire pour affiner le diagnostic et identifier les modalités de mises en œuvre d'une action • Année 2 : former les acteurs sur le 1^{er} semestre et organiser les ateliers sur le second • Année 3 : organiser les ateliers et évaluer afin de reconduire et/ou ajuster l'action
Pilotage de l'action	Incontournable Qui pilote cette action : un service de la collectivité / une association / un professionnel = il est important pour la mise en œuvre et le suivi de l'action que le pilote soit très clairement identifié et qu'il ait également officialisé son engagement à piloter cette action. Attention : le coordinateur du CLS ne pilote une action que s'il est clairement identifié sur ce thème dans sa fiche de poste. Le coordinateur CLS peut cependant être identifié en co-pilote au titre de sa fonction d'appui au porteur du projet.
Equipe projet / partenariats	Le cas échéant
Territoire de l'action	Le cas échéant
Public visé	Le cas échéant
Indicateurs de suivi et de résultats	Incontournable Les résultats et moyens attendus via la fixation d'un ou plusieurs indicateurs de moyens et si possible, d'indicateurs de résultats.
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	Le cas échéant



Axe stratégique n° 4 / Thématique Lien social / Lutte contre l'isolement

Objectif principal / enjeu n° 12	Favoriser l'inclusion de publics fragiles.
Objectif spécifique n° 12.1	Favoriser l'inclusion des personnes âgées de 60 ans et plus isolées et/ou en perte d'autonomie.

Objectif opérationnel / Action n° 12.1.1

Accompagner les clubs des aînés dans le dépôt de leurs demandes de subvention à effectuer en ligne auprès des départements

Action nouvelle / Action reconduite

A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	<p>Les liens sociaux sont des déterminants influant sur la santé des personnes.</p> <p>Afin de soutenir les actions des clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées, le conseil départemental apporte une aide financière pour la mise en place d'activités sociales ou de loisirs, dont le montant varie en fonction du nombre d'adhérents et sous réserve de l'intérêt des actions projetées (notamment celles contribuant à la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou favorisant les liens intergénérationnels).</p> <p>Les demandes pour bénéficier de cette aide sont à effectuer en ligne, ce qui peut représenter une difficulté pour y accéder lorsque que l'on ne dispose pas du matériel informatique nécessaire ou que l'on ne maîtrise pas l'outil.</p>
Objectif général de l'action	Appuyer les clubs des aînés dans leur rôle du maintien des liens sociaux et valoriser ainsi leur action.
Descriptif des actions	<p>Contact de la Direction de l'autonomie du Département pour bien cerner le dispositif, les pièces à joindre au dossier de demande et les modalités de saisine et favoriser un accompagnement de qualité.</p> <p>Contact des communes pour obtenir la liste des clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées présents sur le territoire, ainsi qu'un contact pour pouvoir leur proposer l'accompagnement.</p> <p>Accompagnement dans le dépôt des dossiers de demande de subvention à effectuer en lignes auprès du Département.</p>
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Janvier à mai 2024, puis appui en routine.
Pilotage de l'action	CCAS – Service « aide aux personnes âgées » de la Communauté de Communes.
Equipe projet / partenariats	<p>Direction de l'autonomie du Département, Communes membres de collectivité territoriale.</p> <p>Clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées.</p>
Territoire de l'action	Communauté de Communes.
Public visé	Personnes âgées de plus de 60 ans.



Indicateurs de suivi et de résultats

Nombre de clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées recensés sur le territoire ;

Nombre de clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées auxquels l'accompagnement a été proposé ;

Nombre de clubs des aînés, clubs du 3^{ème} âge et associations de personnes âgées ayant eu recours à cet accompagnement ;

Nombre de dossiers de demande d'aide déposés en ligne ;

Nombre et montant des aides allouées au territoire...

Remarque : le nombre d'indicateurs pourra varier selon les fiches action.

Budget prévisionnel de l'action et sources de financement

A définir.